

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 5 juin 2023 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus et élues statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 2063, rue Du Quesne – permettre l'agrandissement du bâtiment à l'alignement de construction existant et l'utilisation d'un clin de vinyle et de panneaux de fibrociment pour le revêtement extérieur, malgré les dispositions des articles 52, 60, 79 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 19^E JOUR DE MAI 2023

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc